

## GLISSEMENT DE TERRAIN DU VILLARD DES DOUBES

**Point de situation au 7 mars 2003**

### **Evolution du phénomène :**

Le ralentissement du glissement est de plus en plus marqué. A ce constat, s'ajoute la diminution de l'épaisseur du glissement qui tend à confirmer la réduction globale du phénomène.

La langue droite qui a emporté la route départementale suit la même évolution favorable.

En partie aval, l'avancement dans le ravin se fait par étape. Le front est actuellement arrêté à 650 mètres de la confluence avec le ravin de Banastier. Cette phase d'arrêt est accompagnée d'un rehaussement important du terrain. Des profils en travers mettent en évidence entre le 12 et le 25 février 2003 une surélévation de 5 mètres dans le lit du ravin correspondant à un apport de volume d'environ 150 000 m<sup>3</sup>.

Dès que les conditions météorologiques le permettront, les travaux de dérivation des sources en amont seront réalisés en vue de diminuer les risques de réactivation au sommet du phénomène.

Les inquiétudes concernant les déplacements susceptibles de se produire sur la ferme RAYMOND, le hameau du Villard et la nouvelle piste sont sans fondement.

### **Mesures arrêtées :**

**Mise en oeuvre du plan d'essartage dans la partie aval** destiné à assurer le bon écoulement des pluies traditionnelles de printemps par l'élimination de tous risques d'embâcle en amont des ouvrages d'art. Il a été décidé de procéder au débroussaillage des torrents de la zone aval du glissement. Les services de l'Etat, du Conseil Général et de la commune se sont mobilisés dans les conditions suivantes pour la répartition des tâches:

- Priorité n° 1 : dans la gorge à proximité immédiate du glissement de terrain par les services de l'Etat (Unité de la Sécurité Civile du Ministère de l'Intérieur).
- Priorité n° 2 : torrent de Mouiroués entre le confluent avec le torrent des eaux chaudes et le pont des Doubes et notamment sur les rives en amont des deux ponts par les brigades bleues du Conseil Général.
- Priorité n° 3 : torrent du Clos de Martel entre le pont des Doubes et le confluent avec le ravin du Villard par l'Etat (Unité de Sécurité Civile).
- Priorité n° 4 : torrent des eaux chaudes entre le pont du Pigeonnier et le confluent avec le torrent de Mouiroués par la direction des services techniques municipaux.

**Mise en place d'un plan de vigilance en faveur des zones situées en aval :** Bien qu'un déplacement d'un important volume de lave torrentielle soit jugé très improbable par les techniciens, l'Etat et la municipalité, dans le cadre de leur devoir de précaution, ont décidé néanmoins d'élaborer un plan de vigilance à l'aval du glissement.

En l'état actuel, les matériaux situés dans le talweg en aval du front du glissement, bien que saturé en eau (coulée alimentée par le ruisseau de Vaumet) gardent un comportement de coulée boueuse, les matériaux situés au front du glissement ne possèdent donc pas a priori les caractéristiques nécessaires à une évolution en lave torrentielle.

La configuration topographique du cours d'eau comportant des sections supérieures à 1.000 mètres avec les pentes inférieures à 3,5 %, rend également improbable la formation d'embâcle avec un stockage de volume d'eau conséquent en amont.

Des études complémentaires ont été commandées au CEMAGREF, établissement public de l'Etat spécialisé en Ingénierie de l'Agriculture et de l'Environnement, en vue de conforter cette analyse et de disposer des éléments techniques permettant d'éliminer cette probabilité déjà jugée très faible.

Sans attendre les résultats de cette étude, l'élaboration d'un plan de vigilance s'avère nécessaire afin de permettre le recensement des enjeux en terme de populations et d'infrastructures, de prévoir les moyens de surveillance les plus pertinents et de définir une chaîne d'information simple précise et rapide des populations susceptibles d'être concernées par ce phénomène.